

# le journal

Accueil ▶ Periscope ▶ Grâces royales: Kettani, Abou Hafs et Britel exclus

## Menu principal

- Accueil
- Décryptage
- Editorial
- Maroc
- Monde
- Bloc-notes
- Société
- Histoire
- Periscope
- Tête d'affiche
- Chronique
- Culture
- Agenda
- Business
- Courrier
- Portrait
- Média
- Idées
- Livre
- Conso
- Balise

## Trimédia

- Staff
- Contact

### Les Grands Dossiers

- Année 2003
- Année 2004
- Année 2005
- Année 2006

## Grâces royales: Kettani, Abou Hafs et Britel exclus

Les salafistes n'ont pas bénéficié de la grâce royale accordée par Mohammed VI à l'occasion de la naissance de sa fille, la princesse Lalla Khadija. Des chioukhs comme Hassan Kettani, Mohamed Rifki, alias Abou Hafs, ou encore une des victimes des opérations américaines "extraordinary rendition" comme d'Abou El Kassim Britel devront encore attendre. Hassan Kettani et Abou Hafs peuvent espérer avoir droit à un nouveau procès équitable et juste. La Cour suprême a en effet cassé, le 24 janvier dernier, le jugement rendu contre eux en 2003 par la Cour d'appel de Casablanca. La plus haute instance judiciaire au Maroc estime que le verdict prononcé contre Hassan Kettani et Abou Hafs ne correspond pas aux accusations retenues contre ces deux derniers. La décision de la Cour suprême de statuer dans ces dossiers a alors été considérée comme un "acte politique". Abou Kacem Britel, lui, croyait qu'il allait être libéré. Le 15 février dernier, deux députés italiens ont fait le déplacement à Rabat pour remettre au ministre de la Justice et au Président du Parlement une lettre signée par 50 de leurs collègues et 30 sénateurs. Dans cette lettre, les parlementaires italiens demandent la grâce royale au profit d'Abou El Kassim Britel, un Marocain qui a la nationalité italienne. Ce dernier croupit depuis 2003 dans la prison d'Aïn Borja à Casablanca. Cela dit, il s'agit de l'une des plus importantes grâces accordées après celle du 16 novembre 2005 lorsque le roi avait gracié 10.000 détenus lors du cinquantième anniversaire de l'indépendance du Maroc. Pour la première fois cette "faveur" concerna des islamistes lourdement condamnés pour leur implication dans les attentats suicide du 16 mai 2003 à Casablanca. Un kamikaze réserviste ainsi que 87 personnes condamnées pour ces attentats ont été également "pardonnés". Le 4 janvier 2004, 11 éléments regroupés sous l'étiquette générique "des islamistes", toutes obédiences confondues, ont été libérés. Les grâces royales qui ont été accordées aux salafistes depuis 2005 ont été interprétées comme une "révision" et une "désapprobation" des lourdes peines retenues contre eux.



Fermer la fenêtre